

Sion, le 31 août 2017

Département de la santé, des affaires
sociales et de la culture
Madame la Conseillère d'Etat
Esther Waeber-Kalbermatten
Avenue de la Gare 39
1950 Sion

Consultation relative à l'avant-projet de décret sur la régulation des équipements médico-techniques lourds

Question 1 : Etes-vous favorable au principe de régulation des équipements médico-techniques coûteux par le canton ?

Non, car le rationnement du matériel lourd n'a pas d'incidence pertinente sur les coûts. De plus, il semble que les coûts actuels en Valais soient inférieurs aux coûts des cantons dans lesquels un tel rationnement est la règle. Ces coûts demeurent d'ailleurs bas, alors qu'il y a dans notre canton un nombre relativement important d'IRM et de scanners.

Question 2 : Etes-vous d'accord avec la liste des équipements considérés comme lourds dans le projet de décret ?

Non, car les équipements lourds visés par le projet de décret sont ceux de l'imagerie médicale et il convient de rappeler ici que l'imagerie médicale ne peut être consultée que sur la base d'une ordonnance. Les patients qui y ont recours sont envoyés en consultation par des spécialistes ou des généralistes, donc le phénomène de « tourisme médical » ne peut pas ici être invoqué.

Question 3 : Etes-vous d'accord avec la composition et les missions de la commission chargée de fournir un préavis au Conseil d'Etat ?

A partir du moment où la régulation de ces moyens n'est pas pertinente, aucune commission n'est nécessaire.

Question 4 : Avez-vous d'autres remarques ou propositions sur le projet de décret ?

Les actions pour freiner l'augmentation des coûts de la santé sont à produire en amont. Une action sur les prix des prestations pourrait être une des solutions, mais la validation par le Conseil fédéral de la révision Tarmed rend ce projet caduc.

Nous vous remercions d'avance pour l'attention que vous voudrez bien porter aux considérations qui précèdent et vous adressons, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations distinguées.

**Pour l'UDC du Valais Romand
Cyrille Fauchère**



Co-Président